

2023 DU 56 Dénomination allée Mary Reynolds (14e).

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " allée Mary Reynolds " à une emprise à Paris ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^e commission,

Délibère :

La dénomination " allée Mary Reynolds " est attribuée au terre-plein central de l'avenue René Coty, voie publique, situé entre la rue Dareau et la rue de la Tombe Issoire, à Paris (14e).